

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 519

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 137 de M. Breton

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 4, après le mot

« expression, »,

insérer les mots :

« d'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'information sur l'IVG doit être objective. Ces mots de Simone Veil nous rappellent que l'avortement n'est pas un acte comme un autre : « c'est toujours un drame et cela restera toujours un drame ». Il ne faut pas l'occulter.